

La MACIF mobilisée aux côtés des marchands sociétaires

jeu 07/05/2020 - 11:34



Partenaire historique de Culture Presse, la MACIF a mis en place plusieurs dispositifs de solidarité à disposition de ses sociétaires professionnels, **avec un volet spécifique pour les marchands de journaux.**

Ce dispositif est réservé exclusivement aux adhérents de Culture Presse détenteurs d'un contrat MACIF « MAP Culture Presse ».

Quelques éléments d'explication :

Parmi les adhérents de Culture Presse ayant souscrit un MAP MACIF, deux populations sont à considérer :

1. Les marchands de presse ayant déclaré au contrat, en plus de leur activité de vente de presse (avec ou sans vente de tabac), une activité connexe (bar, restauration...) dont la fermeture a été imposée le 15 mars : dans ce cas, la clause Pertes d'Exploitation partenariale Culture Presse s'applique sur la partie de l'activité connexe et les interventions ont lieu à ce titre à travers une compensation de la perte réelle de marge brute en application du mécanisme contractuel, durant 4 mois au maximum.
2. Tous les autres marchands de presse (et/ou buralistes) : en l'absence de mesure administrative de fermeture pour eux, la clause Pertes d'Exploitation partenariale ne peut - normalement - trouver application. **Pour autant, la MACIF a tenu à aller au-delà de ses engagements contractuels pour soutenir ces professionnels adhérents de Culture Presse dans cette période très difficile.** Un mécanisme d'indemnisation extra-contractuelle des Pertes d'Exploitation sera mis en œuvre pour eux. Ce mécanisme est basé sur les règles de calcul de l'indemnisation de la garantie

contractuelle Pertes d'Exploitation (marge brute...), avec deux conditions :

1. **Une intervention à ce titre sur 2 mois maximum**
2. **Un plafond de prise en charge de 10.000€ par mois.**

Ce mécanisme vient en complément des aides publiques allouées dans le cadre des dispositifs de soutien mis en place durant la crise sanitaire, notamment le Fonds de solidarité TPE.

Les adhérents de Culture Presse bénéficiant de ce dispositif seront contactés par les conseillers pros MACIF, qui le leur présenteront et leur expliqueront les démarches à entreprendre.

Nous vous invitons à lire [la fiche complète explicative](#), de l'ensemble des dispositifs solidaires mis en place par la MACIF.

[dispositif_de_soutien_marchands_de_presse_societaires_macif_-_culture_presse.pdf](#)